

# LE PERMIS A POINTS

## LE PRINCIPE :

**MES  
12  
POINTS**

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, un système de permis de bonne conduite est mis en place pour les élèves de l'école primaire fréquentant la cantine scolaire et la garderie.

Les enfants auront un capital de 12 points (A compter du 10 Janvier 2022)

Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par le personnel. Le permis sera établi et sera stocké à la cantine. Un tableau de suivi sera mis en place.

L'enfant peut récupérer les points perdus en réalisant une action positive (excuses spontanées, en passant une semaine sans réprimande..) sauf les points perdus pour :

- Manque de respect au personnel : insulte, geste obscène.
- Manque de respect envers un autre enfants : insulte, geste obscène.
- Bagarres ou actes violent envers un autre enfants.

Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les élèves et la mairie afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie.

### RETRAIT DE POINTS :

### RECUPERATION DE POINTS :

*Confiance*

- Manque de respect au personnel : insulte, geste obscène.
- Manque de respect envers un autre enfants : insulte, geste obscène.
- Bagarres ou actes violent envers un autre enfants.

-4 points

- Participation à la vie collective de la cantine (en fonction du protocole sanitaire en vigueur)
- Passer une semaine sans réprimande.

+1 points

*Calme*

- Désobéissance
- Jeux avec la nourriture.
- Irrespect du matériel et des locaux.
- Irrespect des règles de la bienséance.
- Se moquer des autres

-2 points

- Excuses spontanées

+1 points

*Citoyenneté*

- Crier.
- Se comporter mal à table, (chahuter, jouer, chanter..)

-1 points

### QUAND IL NY A PLUS DE POINTS SUR LE PERMIS :

- Une lettre d'avertissement sera adressée aux parents dès que l'enfant aura perdu 4 points sur son permis.
- Lorsque l'enfant a perdu tous ses points, les parents seront convoqués en mairie avec l'enfant, pour la mise en place de la sanction (pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire).
- A l'issue de la sanction, l'enfant ne récupérera que 6 points sur son permis.

